

Questions / Réponses RfP IUCN 25-06-P04799

Question1 : Dans les TdRs il est mentionné (Page 3) que "le dossier de candidature, en un seul fichier PDF, doit comprendre (i) une lettre de motivation, (ii) un CV détaillé et (iii) une proposition technique et financière."

De même dans le fichier DDP, il est mentionné (Page 2) que "Votre proposition doit être constituée des quatre documents distincts suivants : • Déclaration d'engagement signée • Informations de pré-qualification, • Proposition Technique, • Proposition Financière."

Réponse 1 : Il faut ajouter la déclaration d'engagement, les informations de pré-qualification dans le même fichier Pdf dont parle les TdRs

Question 2. Dans le fichier DDP les critères de présélection (Page 2) s'appliquent-ils pour cet appel à consultant individuel? En effet les critères 2 et 3 semblent être adaptés pour les entreprises. En tant qu'un consultant individuel, est que je dois fournir ce document ?

Réponse 2 : Si tu es un consultant individuel tu n'es pas obligé de fournir les documents qui concernent les entreprises.

-
Question 3. Dans les TdRs, il est mentionné (pages 1-2) que le gouvernement de la Côte d'Ivoire a identifié des aires situées autour des espaces de Tai-Nzo et Comoé. Est-ce possible d'avoir les noms et/ou le nombre de ces aires identifiées par le gouvernement de Côte d'Ivoire? A défaut pouvez-vous nous renseigner sur les noms des localités où ces aires se trouvent?

Réponse 3 : Il existe des forêts résiduelles identifiées autour du Complexe Taï-NZo (une dizaine dans les départements de Taï, Djouroutou et Tabou) et du Parc national de Comoé (une dizaine dans les départements de Dabakala, Kong, Nassian, et Bouna) avec des potentialités en termes de conservation de la biodiversité et qui pourraient être proposées comme OECM.

Question 4- Est que les frais de déplacements sont à prendre en compte dans le budget indiqué dans les termes de référence de l'étude.

Réponse 4 : Non les frais de déplacement ne font pas partie du budget indiqué dans les TDR